



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSSES

ARRETE 2023-006 RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE

Vu les articles L 2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 131-5 du Code des Communes,

Vu la circulaire n° 121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur,

Considérant que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que seule l'autorité municipale peut prescrire,

Le Maire de la ville de SEYSSES,

ARRETE

Article 1 : À compter de ce jour, il est prescrit l'insertion d'un nouveau numéro, Impasse des Boulbènes à SEYSSES.
Bastien BALUSSOU et Manon SEVAUX
Numéro 2 Impasse des Boulbènes, 31600 SEYSSES
Section cadastrale : AI 24

Article 2 : Leurs propriétaires et occupants seront tenus d'utiliser l'adresse indiquée.

Article 3 : Toute modification du numérotage des maisons, immeubles ou bâtiments est subordonnée à un arrêté municipal.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera remise au bénéficiaire et à Monsieur le Directeur du Centre des Impôts à MURET -31- au moyen d'un tableau récapitulatif en fin d'année.

Fait à SEYSSES, le 05 janvier 2023

Le maire
Jérôme BOUTELOUP



Certifié exécutoire,
Affiché le 12 janvier 2023 jusqu'au 12 mars 2023

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
SEYSSES

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 05/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Bastien BALUSSOU
Yvan SEVAUX

2 Impasse des Boulbènes

AI 24

Arrêté n° 2023-006

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MURET
159 Avenue Jacques Douzans 31600
31600 MURET
tél. 05. 62 .23 .12 .40 -fax 05.62.23.12.32
cdif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

